

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE D' ECHANDELYS**

---

**Séance du 18 février 2012**

---

L'an deux mil douze et le dix huit février à neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le treize février deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, SIMONDET J.C., COUDERT Y.

**Absents** : DUTOUR A, RENAUDIAS G, BOYENVAL M., ROUX M.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

**Objet** : nouvelles adhésions à l' EPF-Smaf

Madame le Maire, expose :

Les communes de :

**COSTAROS**, département de la Haute Loire, par délibération en date du 29 novembre 2011,

**SAINT MARCEL EN MARCILLAT**, département de l' Allier, par délibération en date du 13 juillet 2011,

la communauté d'agglomération **DU PUY-EN-VELAY**, département de la Haute-Loire, composée des communes de : Aiguilhe, Arzac-en-Velay, Bains, Blavozy, Brives-Charensac, Ceyssac, Chadrac, Chaspinhac, Chaspuzac, Coubon, Cussac-sur-Loire, Espaly-Saint-Marcel, Le Brignon, Le Monteil, Le Puy-en-Velay, Le Vernet, Loudes, Polignac, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Germain-Laprade, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Vidal, Sanssac-l'Église, Solignac-sur-Loire, Vals-près-le-Puy, Vazeilles-Limandre, Vergezac, par délibération du 7 octobre 2011,

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 21 juillet, 12 octobre 2011 et 8 décembre 2011 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2011 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord aux adhésions précitées

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 18 février 2012**

---

L'an deux mil douze et le dix huit février à neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le treize février deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B, SIMONDET J.C., COUDERT Y.

**Absents** : DUTOUR A, RENAUDIAS G, ROUX M., BOYENVAL M.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

**Objet** : destination coupes 2012

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2012 les destinations suivantes :

**DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES**

Pour leurs besoins propres, après établissement du rôle d'affouage, des produits définis ci-après :

<b>FORET DE</b>	<b>N° DE PARCELLES</b>	<b>SURFACE (ha)</b>	<b>ESSENCES</b>
LABAT	ZB 69	0.3 ha	FEUILLUS DIVERS

Mode d'exploitation de l'affouage retenu : sur pied, par les ayants droit

Mode de partage de l'affouage : le partage de l'affouage sera réalisé par feu (par ménage ou par chef de famille)

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendu en bloc et sur pied

Mme DUTOUR Michelle  
Mme BESSON Claude  
M.HEUX Patrick

Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette opération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE D' ECHANDELYS**

---

**Séance du 18 février 2012**

---

L'an deux mil douze et le dix huit février à neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le treize février deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B., SIMONDET J.C., COUDERT Y.

**Absents** : DUTOUR A, RENAUDIAS G, ROUX M., BOYENVAL M.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

**Objet** : participation aux frais de fonctionnement EP Ambert

Madame le Maire présente au Conseil municipal la délibération de la commune d'Ambert fixant la répartition intercommunale des dépenses des écoles publiques accueillant des enfants des communes extérieures. Elle rappelle qu'un enfant domiciliée sur la commune fréquente une des écoles publiques de la commune d'Ambert. Elle précise que la participation s'élève à la somme de 615,26 €

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :**

Prenant acte que la scolarisation de cet enfant dans une des Ecoles Publiques d'Ambert est un cas de force majeur pour les parents, mais considérant que la commune d'Echandelys possède une école et les services périscolaire s'y rattachant (cantine, ramassage...) décide de refuser de s'acquitter du montant de sa participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la commune d'Ambert.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 18 février 2012**

---

L'an deux mil douze et le dix huit février à neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le treize février deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B., SIMONDET J.C., DUTOUR A,

**Absents** : BOYENVAL M., RENAUDIAS G, ROUX M., COUDERT Y.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

**Objet** : rétrocession concession THIODAS

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu un courrier des héritiers de Madame THIODAS Paulette l'informant qu'il souhaitait rétrocéder à la commune la concession acquise dans le cimetière par leur mère le 14 mai 1984, moyennant la somme de 480 F, 73,17 €

**Compte tenu que cette concession n'a pas été utilisée et qu'elle est vide de toute sépulture, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :**

- d'accepter cette rétrocession
- de reverser aux trois héritiers de Madame THIODAS la somme dont elle s'était acquittée pour l'achat de cette concession, soit 24,39 € chacun.
- Charge Madame le Maire d'établir l'acte de rétrocession et de procéder à son enregistrement.
- Demande à être exonéré des droits prévus à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 18 février 2012**

---

L'an deux mil douze et le dix huit février à neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le treize février deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B., SIMONDET J.C., DUTOUR A.

**Absents** ; BOYENVAL M., RENAUDIAS G, ROUX M., COUDERT Y.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

**Objet** : demande d'autorisation d'engager des travaux d'aménagement au Relais de la Fontaine

Madame le Maire informe le conseil municipal que les gérants du Relais de la Fontaine lui ont demandé l'autorisation d'effectuer des aménagements dans le bâtiment qu'ils occupent. Il s'agit :

- de retirer la douche de la salle de bain située en haut à droite des escaliers (ils précisent qu'ils la conserveront pour la remettre après).
- d'aménager la terrasse extérieure à l'arrière du bâtiment en procédant à la destruction de l'ancien lavoir qui est déjà cassé et fendu ainsi que le terrassement existant.

Madame le Maire précise qu'ils prendront entièrement à leur charge les frais résultant de ces projets aménagement.

Considérant, que ces travaux n'altéreront pas le bâtiment et que les gérants prennent entièrement à leur charge le coût de cet aménagement, le Conseil municipal les autorise, à l'unanimité des présents, à les réaliser.



**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 18 février 2012**

---

L'an deux mil douze et le dix huit février à neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le treize février deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B., SIMONDET J.C., COUDERT Y.

**Absents** ; BOYENVAL M., RENAUDIAS G, ROUX M., DUTOUR A.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

**Objet** : amortissement des travaux de mise aux normes de l'EP réalisés en 2011

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à l'amortissement des travaux de mise aux normes de l'éclairage public réalisés en 2011. Elle rappelle que le coût de cette opération s'est élevé à la somme de 3 875,58 et doit être amorti sur une durée de 5 ans, soit 775,11 €/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à ces amortissements et de les inscrire au budget primitif de 2012.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 18 février 2012**

---

L'an deux mil douze et le dix huit février à neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le treize février deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B., SIMONDET J.C., COUDERT Y.

**Absents** ; BOYENVAL M., DUTOUR A., RENAUDIAS G, ROUX M.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

**Objet** : installation lampes EP au village de Parel et du Faux-Planta

Madame le Maire informe le conseil municipal que des résidents principaux sur la commune ont sollicité l'installation de deux lampes d'éclairage public. Une au village de Parel, l'autre au village de Faux-Planta. Elle a transmis le dossier au SIEG qui a entrepris une étude et fait établir un devis qui s'élève à la somme totale de 2 600 €H.T.. Elle rappelle que la commune a transféré au Syndicat la compétence Eclairage Publique, qu'en conséquence ce dernier prend en charge les travaux et demande à la commune un fond de concours égal à 50 % du montant H.T.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :**

- de demander au SIEG de réaliser ces travaux,
- accepte le montant du fond de concours prévu, soit 1 300 €
- autorise Madame le Maire à signer la convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.
- D'inscrire cette somme au BP 2012.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 18 février 2012**

---

L'an deux mil douze et le dix huit février à neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le treize février deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., RECOQUE P., PERISSEL B., SIMONDET J.C., DUTOUR A,

**Absents** ; BOYENVAL M., RENAUDIAS G., ROUX M., COUDERT Y.

Madame CHEVARIN Nicole a été élue secrétaire

**Objet** : adhésion au Réseau Européen des Sites Casadéens

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'association « Réseau Européen des Sites Casadéen » qui cherche à renouer des liens entre les sites qui ont partagé une histoire commune avec l'Abbaye de la Chaise-Dieu . Ses missions sont de faire connaître et valoriser le patrimoine casadéen, de renforcer les échanges éducatifs, artistiques, économiques ou scientifiques entre les sites, afin de contribuer à leur développement culturel et touristique. Une étude a été mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Livradois. Il s'avère que plusieurs communes sont concernées par leurs églises dont Echandelys. Plusieurs partenaires publics participent au développement de cette association : l'Europe, le Conseil régional, les Conseils généraux du Puy-de-Dôme et de la Haute-loire, le Parc Régional Livradois-Forez. L'adhésion à cette association s'élève à la somme de 50 €par an. Cette dernière sera matérialisée par l'apposition d'une plaque signalétique sur l'église ainsi que des affiches dont le coût sera pris en charge par la Communauté de Communes du Haut-Livradois. Des animations, telles que des randonnées, veillées et causeries nocturnes seront également organisées.

Considérant que l'adhésion à cette association représente un atout majeur et dynamisera le tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Livradois, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- d'adhérer à l'association « Réseau Européen des Sites Casadéens »
- de verser la somme de 50 € par an matérialisant cette adhésion
- d'inscrire ce montant au BP 2012

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Michelle DUTOUR**